EA965 Cll #11, fév/82





PANAFTEL De Québec à Lomé Au sud de l'équateur

Supplément:

Jeunesse Canada Monde



Ils ont dit...

Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada «... Après 114 ans d'existence, le Canada devient enfin, au sens technique, au sens légal, un pays indépendant. Il reste, bien sûr, au Parlement canadien et au Parlement britannique d'entériner ces accords, mais le fait que nous ayons formé un consensus... nous permettra de franchir ces étapes, avec la coopération, au Canada, des partis de l'opposition et en Grande-Bretagne, avec celle du gouvernement et des partis de l'opposition».

Gérard Pelletier, ambassadeur «Le Canada est perçu comme un pays charnière, pas tout à fait du Nord, parce qu'il n'est pas une grande puissance, un peu du Sud. Avec les pays en voie de développement, le Canada a en commun des tas de problèmes comme les matières premières, les coûts des matières premières, l'exploitation de nos richesses naturelles sur notre territoire...

Les pays du Tiers-monde disent : «Le Canada est peut-être capable de nous comprendre, lui, parce qu'il a nos problèmes. Ce n'est pas parce qu'il est plus vertueux ou plus fin, ou plus beau, ou plus généréux, c'est parce qu'il est aux prises avec ces difficultés-là. Il ne les éprouve pas dans la pauvreté comme nous, il les éprouve dans une relative aisance, mais il les éprouve». Donc, nous avons un langage commun...

Max Yalden, commissaire aux Langues officielles du Canada «L'Amérique du Nord présente une façade trompeuse d'unilinguisme derrière laquelle, depuis des siècles, coexistent de nombreuses langues. Les trois qui viennent immédiatement à l'esprit sont l'anglais, le français et l'espagnol, mais s'y ajoutent les langues autochtones et celles des immigrants venus de tous les coins du monde».

Mark McGuigan, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures «Le souci du gouvernement fédéral de contribuer à l'épanouissement des communautés francophones s'est traduit par une politique de soutien vigoureux au développement de la francophonie internationale. C'est là, d'ailleurs, une dimension fondamentale et permanente de notre politique étrangère. Le Québec et les autres provinces comprenant des communautés francophones importantes, c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, ont toutes participé et contribué à des degrés variés et selon des formes diverses à cette politique.

Marc Lalonde, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources du Canada «Le Canada se refuse à voir le problème des pays en développement sous le seul angle du déficit de leurs balances des paiements pétroliers. Il désire aller plus loin et contribuer à rompre le cercle vicieux de leur dépendance à l'égard des importations de pétrole. A cet égard, il veut les âider à mettre en valeur leurs propres ressources. L'une des mesures de notre Programme énergétique national consiste justement en l'établissement d'une filiale de notre société pétrolière d'Etat «Petro Canada International» dont le mandat est de procéder à des travaux d'exploration uniquement dans les régions en voie de développement où les compagnies pétrolières multinationales hésitent souvent à investir. Quelque 250 millions de dollars ont été prévus pour financer cette entreprise».

Coopération renforcée

Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères du Maroc M. M'Hamed Boucetta



• Signature du mémoire d'entente pour la création d'une commission bilatérale pour le renforcement de la coopération canado-marocaine.

A L'INVITATION du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, l'Honorable Mark MacGuigan, le ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, Monsieur M'Hamed Boucetta, a effectué une visite officielle au Canada du 12 au 16 octobre 1981.

Au cours de cette visite, Monsieur M'Hamed Boucetta a été reçu par le Premier ministre du Canada, le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau, et a eu des entretiens avec plusieurs autres membres du gouvernement canadien dont le ministre de l'Energie, des mines et des ressources, l'Honorable Marc Lalonde, le ministre de l'Industrie et du commerce, l'Honorable Herb Gray et le ministre de l'Expansion économique régionale, l'Honorable Pierre De Bané. Le ministre a également rencontré les Honorables Jean Marchand et Jeanne Sauvé, respecti-

vement président du Sénat et président de la Chambre des Communes ainsi que Monsieur Marcel Massé, président de l'Agence canadienne de développement international.

Le ministre Boucetta et son homologue canadien ont signé un mémoire d'entente portant création d'une commission bilatérale ayant pour but de développer et de renforcer la coopération canado-marocaine dans tous les domaines. Un accord général de coo-



● Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, M. M'Hamed Boucetta, et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, après la signature du mémoire d'entente.

pération a également été signé en vue de faciliter la réalisation des projets de coopération à venir. Les deux ministres ont également procédé au lancement d'un programme de «stratégie alimentaire» qui prévoit l'envoi au Maroc de spécialistes canadiens qui élaboreront, de concert avec les experts marocains, un plan visant à l'augmentation de la productivité agricole au Maroc.

Les deux parties ont procédé à l'examen d'autres projets dont celui qui concerne l'assainissement de la ville de Fès. A cet égard, la partie canadienne a exprimé à nouveau son intérêt à voir le projet se réaliser et a informé la partie marocaine de sa décision d'engager dans les meilleurs délais les procédures nécessaires à son approbation finale.

L'accent a notamment été mis sur les orientations nouvelles que prendra la coopération entre les deux pays au cours des prochaines années et qui sera axée principalement sur des projets de coopération industrielle visant la mise sur pied d'entreprises conjointes canado-marocaines, sur l'octroi de crédits préférentiels destinés à soutenir des projets à forte incidence de développement et sur un programme de coopération technique adapté aux priorités marocaines. Les deux parties ont manifesté un intérêt particulier en, faveur du renforcement des échanges éducatifs et d'un accroissement de la coopération culturelle qui est appelée à connaître prochainement une nouvelle impulsion, notamment dans le domaine de la formation des cadres.

La partie marocaine a souligné l'importance de la participation des entreprises canadiennes à l'effort de développement marocain tel qu'arrêté par le nouveau plan quinquennal. La partie canadienne a manifesté son intérêt à l'endroit des perspectives prometteuses qui s'en dégagent et a exprimé son désir de contribuer à la réalisation des objectifs de ce plan.

Les deux ministres ont procédé à un large tour d'horizon des problèmes de politique internationale. Une attention particulière a été consacrée à la question du Moyen-Orient. Les deux ministres ont examiné les perspectives de paix dans la région et ont réaffirmé leur attachement à un règlement global, juste et équitable. Dans cette perspective, ils ont convenu qu'un tel règlement était illusoire en l'absence de solution au problème palestinien. Les deux parties ont par ailleurs évoqué la question de Jérusalem en considération du rôle important que joue S.M. Hassan II à la présidence du Comité Al Qods (Jérusalem).

En passant en revue la situation en Afrique, les deux ministres ont insisté, en ce qui concerne la Namibie, sur la nécessité d'un effort accru en vue d'un règlement basé sur l'application de la résolution 435 du Conseil de Sécurité.

L'examen de la situation qui prévaut au Sahara occidental a fait l'objet d'une discussion particulièrement approfondie. Le ministre MacGuigan s'est félicité de l'initiative éminemment positive et courageuse de Sa Majesté le Roi Hassan II à Naïrobi lors du dernier Sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine et des recommandations faites par l'OUA en vue d'un règlement équitable du conflit.

Les deux ministres se sont entretenus des relations multilatérales entre pays entièrement ou partiellement francophones. Le ministre Boucetta a saisi cette occasion pour informer la partie canadienne de la volonté du Maroc de renforcer ses relations avec l'Agence de Coopération culturelle et technique.

Le ministre Boucetta a rendu nommage au rôle actif joué par le Premier ministre Trudeau dans le cadre des efforts pour la relance du dialogue Nord-Sud.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures s'est dit heureux de l'initiative que vient de prendre le Maroc en établissant un consulat général à Montréal qui servira à la promotion et au raffermissement des relations entre les deux pays.

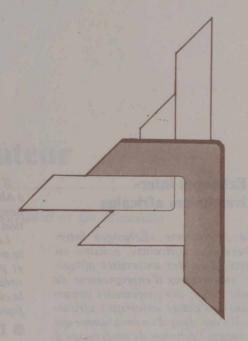
A l'occasion de sa visite à Montréal, le ministre marocain s'est félicité de la publication d'un guide sur les investissements canadiens au Maroc sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international.

Le ministre Boucetta a exprimé ses remerciements au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à la délégation marocaine. Il a invité son homologue canadien à se rendre en visite officielle au Maroc. Cette invitation a été acceptée avec plaisir et le ministre MacGuigan a fait savoir qu'il comptait s'en prévaloir dans le courant du premier semestre de 1982.

1+1

De Québec à Lomé

L'AUPELF à l'âge de la maturité



ASSOCIATION des universités partiellement ou entièrement de langue française est un organisme international agréé par l'UNESCO. Créée en 1961, elle regroupe la quasi-totalité des universités francophones en qualité de membres titulaires. Depuis 1972, elle admet les départements d'études françaises des universités non francophones comme membres associés.

L'AUPELF est au service de toutes les institutions d'enseignement supérieur dont le français est la langue ou l'une des langues principales d'usage, et qui ont le désir de pratiquer une large coopération internationale. La langue commune est le moyen, la coopération universitaire internationale est la raison d'être de l'Association.

L'AUPELF a un Secrétariat général qui se trouve à l'Université de Montréal au Canada et deux bureaux régionaux dont l'un à Dakar pour l'Afrique et l'autre à Paris pour l'Europe.

FINANCEMENT DE L'AUPELF

L'AUPELF est financée par des contributions des gouvernements — gouvernements canadien, français, belge et même quelques gouvernements africains, en particulier par ceux du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, et aussi du Maroc et de la Tunisie.

Soucieuse d'agir de façon concrète dans le domaine de la coopération inter-universitaire, l'AUPELF a suscité, en 1968, la création d'un Fonds international de coopération universitaire (FICU). Ce fonds est financé par les mêmes gouvernements que l'AUPELF même et joue, grâce à des points

d'insertion judicieusement choisis, un rôle utile d'agent de promotion et de coopération inter-universitaire. Il assure le financement soit de projets présentés par diverses universités membres du Tiers-monde, en particulier, ceux de l'Afrique, soit de programmes proposés par l'AUPELF elle-même.

Les moyens d'action de l'AUPELF sont nombreux : les publications, les périodiques, les colloques et séminaires régionaux, le service d'information, le service de reprographie (microfilms), les inventaires et répertoires, les groupes de travail et les rencontres internationales.

RENCONTRES INTERNATIONALES

La première rencontre mondiale de l'AUPELF eut lieu à Québec à l'Université Laval en 1972 et eut pour résultat, entre autres, la création, au sein de l'AUPELF, du service «Etudes françaises et dialogue des cultures».

La deuxième rencontre fut organisée à Strasbourg à l'Université des Sciences humaines de Strasbourg en 1977 et rassembla quelque huit cents universitaires d'une centaine de pays. Elle eut pour thème «Le renouveau des études françaises à l'Université». Il en résulta le renforcement du réseau des départements d'études françaises avec le concours des comités régionaux.

La troisième rencontre mondiale est prévue en juillet 1982 à Lomé à l'Université du Bénin. Cette rencontre aura pour thème «Rôles et responsabilités des départements d'études françaises dans leur contexte universitaire, éducatif et culturel, national et international».

Coopération et développement en Afrique

Les principales activités du Bureau africain de l'AUPELF

Le Bureau africain de l'AUPELF est situé à l'Université de Dakar où l'ont accueilli les autorités universitaires et gouvernementales du Sénégal.

Ce bureau, antenne africaine de l'Association, a été ouvert en novembre 1974, à la demande des recteurs et chanceliers des universités africaines membres de l'AUPELF. Il est dirigé par un universitaire zaïrois, M. Bilakila Nzeza, et compte pour le moment 6 personnes : 4 cadres universitaires et 2 agents féminins de soutien.

Les activités du Bureau africain de l'AUPELF concernent essentiellement, les réalisations relatives au programme coopération-développement. Les principaux domaines d'action de ce programme sont : échanges interuniversitaires africains, technologie, sciences de la santé, pédagogie, éducation permanente.

Un mot bref sera dit sur quelquesuns de ces domaines.

Echanges interuniversitaires africains

Le programme «Echanges interuniversitaires africains», consiste en l'envoi, dans des universités africaines, en missions d'enseignement de courte durée, des professeurs appartenant à d'autres universités africaines. Il s'agit donc d'un programme qui encourage l'échange de professeurs à l'intérieur du territoire africain. Ce programme de coopération horizontale poursuit un triple objectif:

 pallier à l'insuffisance d'enseignants dans les universités africaines, par le fait qu'il permet à des universités de faire appel à des compétences situées ailleurs;

 promouvoir des recherches en collaboration;

 contribuer à la formation des homologues.



• M. B. Nzeza, directeur régional de l'AUPELF pour l'Afrique.

Domaine agro-alimentaire

Un colloque a été réuni en novembre 1979, à Yaoundé, sur le thème : «Conservation des denrées après récolte en climat humide».

Un colloque a été organisé, en juillet 1981, sur la «Valorisation énergétique des déchets végétaux et animaux». Il est prévu l'organisation, en 1982, à Abidjan, d'une rencontre pour traiter des problèmes posés par la conservation des tubercules en Afrique.

Le suivi de ces actions se traduit par la publication des actes des colloques et par la constitution de réseaux de spécialistes en vue des échanges et de la circulation des informations scientifiques.

• Domaine de la santé

Le programme relatif aux sciences de la santé comprend deux volets : médecine humaine et sciences vétérinaires.

Dans ces deux domaines de la santé, des rencontres et des missions d'études ont été réalisées avec comme résultat, notamment, la création de la Conférence des doyens et directeurs des facultés et écoles de médecine d'Afrique noire, et de l'Association des établissements d'enseignement vétérinaire totalement ou partiellement de langue française. Il a été publié par ailleurs une enquête sur les Etablissements de formation en santé et productions animales, qui informe sur les structures, les potentialités, les problèmes et les besoins des institutions concernées, en vue de bâtir la coopération sur des bases solides.

tifique

Manifestations africaines de l'AUPELF en 1982

Février	Dakar	Séminaire préliminaire à l'opération stage de maintenance du matériel scient des universités
avril	Abidjan	Colloque sur les tubercules
Juin	Dakar ou	
	Ouagadougou	Session de formation post-universitaire sur la production et l'utilisation du biogaz
Juillet	Abidjan	Ecole d'été d'informatique
Juillet	Lomé	Troisième rencontre mondiale des départements universitaires d'études françaises
Octobre	Yaoundé	Première session de formation à la maintenance du matériel scientifique
Décembre	Thiès	Colloque international sur les barrages en terre et le développement des zones rurales.

Statistiques du programme d'échanges d'enseignants pour ces 4 dernières années :

Année universitaire	Missions demandées	Missions attribuées
1977-1978	116	85
1978-1979	182	86
1979-1980	132	63
1980-1981	145	94

Au sud de l'équateur

L'Honorable Pierre De Bané au Zaïre, au Burundi et au Rwanda

y EST en arrivant à Kinshasa le 22 octobre que l'Honorable Pierre De Bané, alors ministre canadien de l'Expansion économique régionale et maintenant, depuis janvier 1982, ministre des Relations extérieures du Canada, entamait une visite éclair de cinq jours dans trois pays africains. Cette visite devait le conduire successivement au Zaïre, au Burundi et au Rwanda. C'est avant tout sous le signe du renforcement des relations politiques avec ces pays et pour une prise de contacts personnels avec leurs dirigeants que le ministre De Bané effectuait cette tournée.

Au Zaïre : concertation politique

Bien que le Zaïre et le Canada aient un programme de coopération important sur lequel il convenait, bien sûr, de faire le point, le but principal de la mission de l'Honorable Pierre De Bané, était le renforcement de relations politiques entre les deux pays et la concertation sur les grands problèmes internationaux. Tout au long de son séjour, aussi bien lors des entretiens officiels que lors des diverses entrevues qu'il accorda à la presse, le ministre De Bané souligna les ressemblances existant entre le Zaïre et le Canada : deux pays immenses occupant une position stratégique sur leurs continents respectifs. «Le Zaïre, a-t-il déclaré, est appelé à devenir, lors des dix prochaines années, l'un des grands fournisseurs mondiaux de matières premières et le grenier du continent africain. De



• Le Citoyen Paye-Paye Siakazige, commissaire d'Etat à l'Economie de la République du Zaïre remettant un cadeau à l'Honorable Pierre de Bané lors du dîner-débat.

ces similitudes découle une nécessité de relations politiques substantielles entre nos deux pays».

Accueilli à Kinshasa par son hôte, le Citoyen Pay Pay Syakasigé, commissaire d'Etat à l'Economie, et par l'ambassadeur du Canada, M. Jean-Guy Saint-Martin, le ministre De Bané participa le soir même de son arrivée en compagnie du commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la coopération internationale, le Citoyen Yoka Mangono, et de son hôte à la soirée organisée à la mémoire de la re-

grettée Mama Mobutu. Il devait revoir ces personnalités zaïroises dès le lendemain matin lors des entretiens officiels. Dans l'après-midi du 23 octobre, il effectua une visite au chantier du pont Mompono, dans la zone de Kalamu, à Kinshasa, projet auquel le Canada apporte une assistance financière, et procéda, au département des Affaires étrangères, à la signature d'un arrangement particulier relatif à la coopération canado-zaïroise dans le cadre du Service permanent d'inven-

taire et d'aménagement forestier (SPIAF). En fin de journée, l'Honorable Pierre de Bané fut reçu en audience par le Secrétaire exécutif du Mouvement populaire de la Révolution et Premier Commissaire d'Etat, le Citoyen Nsinga Udjvu Ongwakébi Untubé, à qui il remit un message du Premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau au président zaïrois le 'Citoyen Mobutu Sésé Séko, alors absent du Zaïre. Cette journée déjà bien remplie devait s'achever par une réception officielle à la résidence de l'ambassadeur du Canada, M. Jean-Guy Saint-Martin et par un dîner offert par le gouverneur zaïrois auquel participaient plus d'une dizaine de membres du Conseil exécutif du Mouvement populaire de la Révolution.

Lors de la libation aux ancêtres, des toasts et de l'échange de discours qui suivirent, le Citoyen Pay Pay Wa Syakasigé remercia le Canada de son appui aux efforts du gouvernement zaïrois pour relancer l'économie nationale et affirma au ministre De Bané que le Canada sera un partenaire économique privilégié lorsque son pays aura surmonté ses présentes difficultés économiques. Dans sa réponse, le ministre canadien assura ses hôtes de l'appui du Canada au plan de relance émettant le vœu que cet effort conduise rapidement à un rehaussement général du niveau de vie de la population. Il remercia enfin les autorités de leur chaleureuse hospitalité.



Au Burundi : prise de contact

Le bref séjour du ministre De Bané à Bujumbura, le 24 octobre, constitua une première puisqu'il s'agissait là de la toute première visite d'un ministre canadien en terre burundaise. Après avoir été accueilli à l'aéroport par le ministre burundais des Affaires étrangères,

Coopération canado-zaïroise dans le domaine forestier

Le Zaïre recèle la moitié des forêts tropicales denses de l'Afrique : richesse incontestable et d'autant plus intéressante économiquement parce qu'elle est renouvelable. La contribution de ce secteur au développement du pays nécessite une planification et une gestion basées sur la connaissance approfondie de la quantité et de la qualité du bois zaïrois. Le mandat confié au Service permanent d'inventaire et d'aménagement forestier (SPIAF), par le Conseil exécutif de la République du Zaïre consiste justement à réaliser l'inventaire des ressources forestières de la République zaïroise et à établir des normes en lui facilitant l'aménagement et l'exploitation rationnelle. Le SPIAF s'avère de plus en plus un organisme stable, possédant de fortes structures, et dont l'action n'est pas restreinte à une seule région mais étendue à l'ensemble du pays.

Compte tenu de l'expertise que le Canada possède dans ce domaine, étant lui-même un grand producteur de bois et de papier, l'apport du Canada au secteur forestier au Zaïre est important. La coopération dans ce domaine fut amorcée en 1971 et le Canada contribua à la réalisation du premier inventaire forestier de la cuvette centrale. Par la suite, le Canada décida d'appuyer l'initiative zaïroise visant à créer le SPIAF.

L'arrangement particulier signé par le ministre De Bané lors de sa visite à Kinshasa les 22 et 23 octobre derniers, concerne la phase II de ce projet, commencé en 1976, et porte sur une période de cinq ans, soit de 1981 à 1986. L'assistance canadienne consistera principalement en assistance technique, en services de prise de photographies aériennes et en fourniture d'équipements, ce qui représente un déboursé global de 9 millions de dollars. La valeur de la contribution du Conseil exécutif de la République du Zaïre au projet sera, pour sa part, de 34.854.000 zaïres.

En plus de sa contribution à la gestion de la richesse forestière du Zaïre, par l'appui au Service permanent d'inventaire et d'aménagement forestier, le Canada contribue à la formation des techniciens et ingénieurs forestiers et à la réhabilitation de la société FORES-COM qui est une des plus grandes entreprises de transformation de bois du Laïre.

M. Edouard Nzambimana, le ministre De Bané participa à un déjeuner offert en son honneur et fut ensuite reçu en audience par le président de la République, le Colonel Jean-Baptiste Bagaza. Le Canada apporte une contribution au Burundi sous forme de subventions qu'il accorde aux organismes internationaux de développement tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds

spécial de développement de l'ACCT. Le Canada y manifeste également sa coopération à travers de nombreux organismes non gouvernementaux (ONG) et par un programme de subventions administré par l'Ambassade du Canada. Un nombre croissant de citoyens canadiens œuvrent au Burundi au sein d'organismes internationaux de coopération.

SUPPLEMENT

Jeunesse Canada Monde

Dixième anniversaire

Message du Président

C'est à peine croyable! Jeunesse Canada Monde (JCM) entreprend déjà sa dixième année d'existence, et, à ce jour, au-delà de 6.000 jeunes ont participé à son programme. Il me semble que c'était hier que cinq ou six personnes se réunissaient à Montréal pour fonder Jeunesse Canada Monde. Aujourd'hui, chaque province canadienne est représentée au sein du conseil d'administration.

Le programme offert par JCM exige beaucoup de la part des participants, tout en leur fournissant l'occasion de s'épanouir sur le plan personnel et d'acquérir des connaissances sur les gens et sur le développement en général.

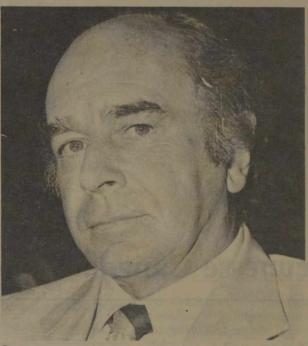
Il peut arriver que des parents se demandent si leur fils ou leur fille ne perd pas une année scolaire en participant au programme de Jeunesse Canada Monde. Ce sont évidemment nos anciens participants eux-mêmes qui expliqueraient le mieux qu'ils n'ont pas perdu une année mais au contraire gagné des connaissances qu'ils n'auraient pu trouver dans aucune école. Plusieurs d'entre eux ont acquis une nouvelle motivation pour l'étude ou le travail et reconnaissent que JCM leur a permis de mûrir plus rapidement.

En plus d'acquérir une formation personnelle unique, le participant apprend une infinité de choses qui lui seront utiles dans la vie.

Comme le programme réunit des jeunes de chaque province du Canada et de pays du Tiers-monde, l'apprentissage linguistique est certes très important. A la fin du programme, on constate que presque tous nos participants sont bilingues, et plusieurs d'entre eux auront une très bonne connaissance d'une autre langue.

Au cours des quatre mois du programme passés au Canada, les participants découvrent leur propre pays d'abord, apprennent à connaître des jeunes venant de toutes les provinces et d'un pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine. Ensemble, ils s'initient aux problèmes du développement international et à la culture d'un pays étranger, tout en faisant du travail qui les initie à des techniques dans un domaine qui déjà les intéresse.

Pendant les quatre mois dans le pays d'échange, les participants acquièrent une connaissance en profondeur du pays, en travaillant et en vivant dans ces communautés où ils s'intègrent remarquablement bien.



 M. Jacques Hébert, président de Jeunesse Canada Monde

De retour au Canada, ils contribuent à sensibiliser notre société aux problèmes du Tiers-monde, ils continuent à s'intéresser au développement et à préparer leur milieu aux changements qui devront s'accomplir au plus tôt si nous souhaitons vraiment l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial.

C'est dans cette perspective que l'Agence canadienne de Développement international subventionne Jeunesse Canada Monde. Ce qui est également significatif, c'est la généreuse contribution financière de chacun des pays d'échange, pays pourtant aux prises avec d'énormes problèmes économiques. Ajoutons enfin que, reconnaissant l'importance du rôle joué par notre mouvement, plusieurs gouvernements provinciaux et le secteur privé ont commencé à contribuer à son financement.

La composition même du conseil d'administration de JCM reflète la prise de conscience de plus en plus généralisée de la nécessité de l'éducation sur le développement, de même que la pertinence d'un programme comme celui qu'offre JCM dans le contexte international actuel. On retrouve en effet au sein de ce conseil des personnalités importantes de domaines aussi variés que l'éducation, les affaires, le travail social et le monde du travail.

Une chose est certaine: il n'est pas encore arrivé qu'un ancien participant ait prétendu avoir «perdu» une année.

Bien cordialement vôtre,

Le Président de Jeunesse Canada Monde Jacques Hébert

LE fossé qui va s'élargissant entre riches et pauvres devient de plus en
plus apparent, et ce, tant dans les pays
relativement riches -tels le Canadaque dans ceux du Tiers-monde. On
constate aussi la grande interdépendance des peuples du globe illustrée
par des questions de développement
telles que les réserves et la consommation d'énergie, la pollution, l'exploitation du sol et la production de nourriture, les confrontations d'ordre militaire,
la mainmise sur les ressources du globe
et l'exploitation de celles-ci, le chômage et le sous-emploi, et les règles de

l'aide et du commerce internationaux. Pour vivre dans le monde d'aujourd'hui et de demain, les gens doivent être plus tolérants, plus ouverts à l'égard de valeurs et de façons d'agir qui leur sont étrangères. Ils doivent s'impliquer à trouver des solutions aux questions complexes de développement.

Compte tenu de ces préoccupations, Jeunesse Canada Monde a défini quatre objectifs à long terme. JCM espère que les jeunes gens ayant participé à un programme sauront en tirer un profit personnel et faire profiter la société de leur expérience. La réalisation de ces

objectifs est, en définitive, fondée sur la motivation et la détermination de chaque jeune à mettre à profit l'expérience qu'il ou qu'elle a «vécue».

Primo, chaque programme permet une meilleure compréhension et une ouverture d'esprit plus grandes parmi les jeunes gens du Canada et des pays du Tiers-monde. Secundo, les jeunes, à la fin de leur expérience vécue dans le cadre de l'échange, participent activement à la recherche de solutions aux problèmes de développement, tant dans leur milieu qu'à l'échelle du globe. Tertio, les jeunes gens ayant participé à un échange comprendront mieux l'interrelation des nations et œuvreront dans le sens d'une meilleure collaboration entre le Canada et les pays du Tiers-monde, collaboration fondée sur la dignité et le respect. Quarto, les jeunes des pays d'échange, après le programme, retourneront chez eux armés du désir et de la volonté de chercher avec enthousiasme les solutions appropriées aux problèmes de développement qu'il y a dans leur propre pays.

Bien entendu, Jeunesse Canada Monde n'est qu'une goutte dans l'océan du développement international. Toutefois chacun peut jouer un rôle, si modeste soit-il, dans la recherche de solutions aux «grandes» questions

qui se posent à l'humanité.

Objectifs du programme JCM

Les objectifs ci-après indiquent les champs d'apprentissage que JCM veut offrir dans le cadre de ses programmes d'échange. Ces objectifs peuvent être atteints au cours de l'échange et assurent une base pour la réalisation des objectifs à long terme...

 Susciter chez des jeunes du Canada et des pays du Tiers-Monde un intérêt accru, une meilleure compréhension et une plus grande «appréciation» à l'égard de leur propre

Favoriser chez des jeunes une prise de conscience, une meilleure compréhension et l'acceptation de personnes et de cultures dont les valeurs sont différentes des leurs...

Permettre à des jeunes d'observer et de vivre les réalités du développement, tant au Canada que dans un

pays du Tiers-Monde...

Susciter ou renforcer chez des jeunes le désir de résoudre les problèmes de développement de leur propre pays en ayant recours à leurs propres ressources et à leurs propres traditions...

Permettre à des jeunes de comprendre et d'accepter l'interdépendance des peuples et des pays...

JCM... un organisme

Jeunesse Canada Monde est un organisme canadien qui met sur pied des programmes d'échanges pour des jeunes du Canada et de pays du Tiers-Monde, appelés pays d'échange. Chaque programme élaboré par JCM et par un organisme «parrain» du pays d'échange est fondé sur les objectifs précités du programme. Toutefois, d'autres objectifs, jugés importants par l'organisme parrain et compatibles avec ceux de JCM, sont inclus dans chaque entente bilatérale. Dès lors, chaque accord est différent en ce qu'il reflète les attentes de l'organisme parrain du pays d'échange.

La responsabilité de chaque programme d'échange incombe également à JCM et à l'organisme parrain du pays d'échange. Durant la partie canadienne du programme, il revient à JCM de superviser le programme, cependant que dans le pays d'échange, c'est l'organisme parrain qui doit s'en

charger.

Vue d'ensemble de l'expérience

Le phase «canadienne» de l'échange débute par une rencontre régionale de préorientation à l'intention des jeunes gens (participants), au cours de laquelle on renseigne ces derniers sur la nature du programme. Le programme commence environ un mois plus tard, lorsque les participants canadiens et étrangers se retrouvent ensemble au camp de formation pour se renseigner mutuellement sur l'histoire de leur pays respectif, sur leur langue, leur culture et leur compréhension du développement. On procède à la formation de groupes réunissant sept Canadiens et autant de participants étrangers, et on place chacun des groupes sous la direction de deux agents de groupe (un Canadien et une personne du pays d'échange). Ces groupes demeurent inchangés pendant toute la durée du programme, tant au Canada que dans le pays d'échange.

Après le camp de formation, les groupes se rendent dans les communautés d'accueil, où ils travailleront à des projets durant dix semaines. Les participants prennent également part à des réunions hebdomadaires au cours desquelles ils améliorent leur compréhension de l'expérience grâce à des discussions, à des excursions et à des exposés. Avant de quitter le Canada, les groupes assistent à des séances d'information destinées à les préparer en vue de leur séjour dans le pays d'échange.



 Le programme de JCM permet d'acquérir des connaissances qu'on ne peut apprendre dans àucune école.

La seconde phase du programme se déroule dans le pays d'échange. A leur arrivée, une période d'orientation permet de les familiariser avec le pays et la nature de l'echange. Après quoi les participants se retrouvent dans une communauté où, durant dix semaines encore, ils vont œuvrer dans le cadre de projets de travail. A la fin de chacune des deux phases de l'échange, des séances d'évaluation réunissent les participants et, souvent, des membres de la communauté d'accueil.

A leur retour au Canada, les participants assistent à une séance de «réintégration» destinée à les aider à examiner leur expérience dans son ensemble, à se préparer au retour dans leur milieu et à identifier les possibilités de participation dans les activités relatives au développement dans leur communauté et sur un plan global.

Nature de l'expérience

L'équipe constitue la base de tout échange. Cette équipe se compose d'un nombre égal de Canadiens dirigée par un coordonnateur et de participants d'un pays d'échange aussi sous la direction d'un coordonnateur. Chaque équipe est subdivisée en groupe de sept participants canadiens et d'autant de participants d'un pays d'échange, chacun desdits groupes étant dirigé par deux agents de groupe (un du Canada, l'autre du pays d'échange). Ainsi, le principe des responsabilités partagées -en ce qui regarde le programmefait partie intégrante de la structure fondamentale de l'échange. Les participants, les agents de groupe et les coordonnateurs canadiens et étrangers doivent travailler continuellement en

étroite collaboration. Cette expérience exige de la bonne volonté, de la compréhension et un esprit de compromis.

La moitié «canadienne» de l'équipe est formée par un groupe représentatif de jeunes dont l'âge varie de 17 à 20 ans et qui poursuivent les objectifs de JCM. Chaque groupe doit comprendre des garçons et des filles, francophones et anglophones provenant de divers milieux socio-économiques et de diverses régions du Canada. La composition des équipes des pays d'échange reflète également divers éléments de leurs sociétés respectives. Toutefois, il convient de préciser que les participants des pays d'échange sont souvent plus âgés que les participants canadiens.

Séjour dans les communautés

Pour les participants, la plus grande partie de l'expérience se vivra au sein de deux communautés, l'une au Canada et l'autre dans le pays d'échange. Ce séjour se déroule dans un cadre structuré qui comprend les lieux des projets de travail, les dispositions relatives au logement et les jours réservés aux activités de groupe. Bien que déjà certaines activités soient structurées. on encourage les participants à s'intégrer dans toute la mesure du possible à la vie de leur communauté d'accueil et à apprendre le plus possible sur ce milieu. Ainsi, les participants peuvent entreprendre une étude de la communauté afin de la mieux comprendre; ils peuvent choisir de monter un spectacle culturel à l'intention des membres de la communauté, ou encore, d'enseigner, à temps partiel dans une école, le français, l'anglais ou une langue du pays



• Pour les participants, il ne s'agit pas de venir en aide mais de «vivre» sur place une expérience en matière de développement.

d'échange. Dans chacune des communautés, tant au Canada que dans le pays d'échange, les participants sont appelés à faire preuve d'initiative et d'imagination, et à déployer une grande énergie.

Projets de travail

Les projets de travail qui retiennent l'attention des participants cinq jours par semaine sont un élément fondamental de l'expérience JCM. Etant donné que la plupart des gens dans une communauté passent une bonne partie de leur temps au travail, l'implication des participants grâce aux projets de travail leur assure une bonne comprénension de la communauté et de ses membres. Les placements en milieu de travail donnent le ton à l'échange et constituent la base solide sur laquelle repose toute l'expérience.

Les activités de travail au Canada correspondent le plus possible aux intérêts des jeunes gens du pays d'échange, et les projets de travail organisés dans le pays d'échange permettent aux participants canadiens de vivre une expérience aussi valable au chapitre de l'apprentissage. Dans la mesure du possible, les participants, tant canadiens que du pays d'échange, doivent s'impliquer et s'intéresser à leur travail, tant chez eux que dans le pays d'accueil.

Au Canada, la plupart des projets de travail sont axés sur les secteurs d'activité suivants :

- agriculture,
- coopératives,
- petites entreprises,
- services sociaux et groupes communautaires.

En général, le travail au Canada s'effectue à l'intérieur d'organismes et de structures communautaires déjà en place. Par les projets de travail, on vise non pas à permettre aux participants étrangers d'apprendre des techniques précises, mais plutôt à les exposer à des situations et à des milieux intéressants et utiles.

Dans les pays d'échange, les projets de travail se tiennent généralement dans des communautés rurales. Il s'agit pour les jeunes Canadiens non pas tant de venir en aide à la communauté que d'observer et de vivre «sur place» quelques-uns des aspects positifs et négatifs du développement dans le pays d'échange.

Tant au Canada que dans le pays d'échange, les projets de travail reflètent les valeurs et les attitudes de la communauté d'accueil. Les différentes réalités tels que le rythme de travail, la perception du temps et le rôle des femmes suprennent généralement les participants, qu'ils soient du Canada ou du pays d'échange. Or, l'expérience révèle que plus grandes sont la surprise et le défi à relever, meilleures sont les possibilités d'apprentissage.

Afin de maximiser cet apprentissage, les participants doivent faire preuve de souplesse et d'initiative, et s'engager à fond. Quand il y a amplément de travail à accomplir, les participants travaillent le nombre d'heures perçu comme «normal» par les gens de l'endroit. Par contre, si les projets assurent moins qu'une journée complète de travail, les participants s'impliquent, avec l'aide de l'agent de groupe, dans d'autres activités en vue d'améliorer leur compréhension de la communauté d'accueil et leur «engagement» au sein de celle-ci.

Si le projet de travail ne correspond pas parfaitement aux attentes ou intérêts des participants, ces derniers peuvent malgré tout accroître leur apprentissage, pour autant qu'ils soient prêts à fournir un effort. Par exemple, un projet axé sur l'agriculture, offre la possibilité non seulement de travailler dans les fermes, mais encore de comprendre la population rurale, qui constitue la majorité de la population dans tous les pays d'échange. De même, un projet relié aux petites entreprises peut aider les participants à mieux comprendre non seulement les méthodes de gestion, mais aussi le rôle des petites entreprises dans le développement. Même si les projets sont modifiés à la dernière minute ou que leur déroulement soit dérangé de quelque façon, il convient de percevoir l'expérience de façon positive. Quelles que soient les circonstances, on s'attend à ce que les participants retirent le maximum de leur expérience.

Il y a rarement continuité entre les projets réalisés au Canada et ceux organisés dans les pays d'échange. Parfois, le champ d'activité au Canada n'est pas le même dans le pays d'échange. Ainsi, un groupe de participants œuvrant dans le secteur des services sociaux au Canada pourra fort bien se retrouver, dans le pays d'échange, en train de construire une route ou de travailler dans un parc national. De la même façon, un groupe œuvrant dans le secteur des coopératives au Canada pourra, dans le pays d'échange, être appelé à travailler dans un hópital ou à construire des installations récréatives. Même lorsque les participants exercent le même genre d'activités dans les deux pays, la nature des projets varie énormément d'un pays à l'autre. Par exemple, le travail dans une ferme canadienne, où les techniques de production sont mécanisées et les cultures adaptées au climat canadien, diffère radicalement de ce qui se fait dans une petite ferme familiale (culture intensive) située en pays tropical.

Les projets de travail varient donc suivant les circonstances, ce qui permet d'offrir aux participants la possibilité de s'intégrer à deux communautés d'accueil très différentes l'une de l'autre.

Logement

Au Canada, les conditions de vie tiennent compte des requêtes de chaque pays d'échange. Les participants peuvent loger dans des familles de la communauté (en général, on retrouve un Canadien et un participant du pays d'échange dans la même famille) pendant toute la durée du projet de travail. Quelquefois, les participants habitent dans des familles d'accueil au cours des cinq premières semaines, puis vivent ensemble dans une maison («vie de groupe») durant les cinq dernières semaines de leur séjour dans la communauté.

Les deux types de disposition précités offrent chacun des possibilités d'apprentissage particulières. Le logement dans des familles facilite l'intégration des participants dans la communauté d'accueil et favorise une augmentation de leur compréhension de celle-ci et de certains de ses membres, cependant que la vie de groupe assure des échanges plus nombreux et plus profonds entre participants canadiens et du pays d'échange.

Dans la mesure où cela convient à l'organisme parrain du pays d'échange, et que cela s'avère réalisable dans le contexte canadien, JCM préfère offrir les deux expériences (logements en familles d'accueil et vie de groupe) aux participants pendant la portion «canadienne» de l'échange.

Dans les pays d'échange les dispositions relatives au logement varient en fonction des coutumes de la communauté. Ainsi, en général, les participants logent dans des familles en Asie, vivent en groupe en Afrique, et «expérimentent» l'un ou l'autre mode de logement en Amérique latine.

Jours consacrés aux activités de groupe

On prévoit une journée par semaine (généralement le samedi) afin de permettre à tous les participants se trouvant dans une même communauté de se réunir. Ces journées sont particulièrement importantes lorsque les participants logent dans des familles d'accueil. Ils ont ainsi l'occasion de mieux connaître les autres participants et de réviser leurs expériences de la semaine. Il importe grandement, dans le cadre d'un programme d'échange très intense, de prévoir des moments où les participants peuvent se détendre, échanger des idées et réfléchir ensemble.

Au cours de ces journées, on prévoit des activités telles que celles-ci :

- Evaluer les expériences en matière de communication (y compris l'apprentissage linguistique), les projets de travail et les dispositions relatives au logement.
- Régler les conflits qui peuvent être apparus en raison de différence au niveau de la culture ou de la personnalité,
- Discuter de questions relatives au développement de la communauté d'accueil, de la région ou du monde. Ces discussions portent habituel-

lement sur les activités dans lesquels le groupe est «engagé». Ainsi, les participants travaillant dans des fermes devraient se pencher surtout sur des questions de développement se rapportant à l'agriculture.

Organiser des excursions -et y participer- dans la région, excursions grâce auxquelles les participants vont pouvoir mieux comprendre leur communauté d'accueil et la nature de leur projet.

La fréquence et la nature de ces journées dans le pays d'échange varient énormément suivant les circonstances. Les objectifs reliés à ces journées peuvent être atteints grâce à des réunions -parfois très formelles- mais plus vraisemblablement grâce à une réflexion personnelle ou à des discussions informelles avec autrui.

Comptes rendus

A la fin du séjour dans les communautés, tant au Canada que dans le pays d'échange, tous les participants de l'équipe se réunissent en un seul lieu pour faire un compte rendu. On tient de telles séances de compte rendu car celles-ci permettent de réaliser une évaluation globale de l'expérience vécue jusque-là, et de se préparer en vue de la phase suivante du programme.

Séance de «réintégration»

Cette dernière phase du programme permet aux participants de rassembler leurs pensées et de se préparer à leur réintégration au Canada. Bon nombre d'anciens participants ont été surpris de se rendre compte que leur réintégration au Canada était chargée de difficultés et de frustrations. Ils sentaient qu'ils avaient beaucoup changé mais ne pouvaient communiquer toute la «signification» ou valeur de leur expérience à leurs amis et à leur famille. Ils étaient parfois troublés s'ils trouvaient pénible de «rembarquer» vite dans leurs études ou dans leur travail. Afin d'aider les participants à se préparer en prévision de problèmes possibles d'adaptation, on organise à leur intention une séance de «réintégration», et ce, dès leur retour au Canada et avant qu'ils ne retournent dans leurs foyers respectifs.

Responsabilités des participants

JCM et les organismes parrains des

pays d'échange se sont efforcés, au fil des ans de maximiser l'apprentissage des participants en évaluant continuellement le programme. Leurs évaluations de l'échange étaient fondées sur les recommandations émanant des participants, du personnel du terrain et des membres de la communauté, tant dans les pays d'échange qu'au Canada. Grâce à ces évaluations, le programme a pu évoluer et s'améliorer.

Conclusion très nette qu'ont permis de tirer ces réévaluations continues : tout programme d'échange international exige de l'auto-discipline, de la compréhension et de la maturité. Parmi les défis reliés au programme, il y a l'effort à faire pour comprendre et accepter des gens d'autres cultures, pour apprendre au moins une autre langue (aux fins de communication), pour accepter et respecter les mœurs des communautés (mœurs qui peuvent être en contradiction avec nos mœurs personnelles), pour agir en tenant compte d'autrui (au sein du groupe), et pour vivre dans des conditions exigeantes sur le plan physique. Le principe de base qui régit un échange de jeunes est le même qui régit toute autre expérience d'apprentissage valable : plus l'effort à faire est grand, plus la réalisation sera grande!

Avant de vraiment «s'embarquer» dans le programme, les participants doivent bien comprendre qu'un échange international de jeunes constitue une occasion et un privilège, mais n'en comporte pas moins des responsabilités et des restrictions (en vigueur pendant toure la durée du programme). Dès lors, JCM a établi des normes à l'intention des participants; ceux qui acceptent de se conformer à ces normes peuvent s'attendre à vivre une expérience stimulante et enrichissante. Par contre, le participant qui négligerait de respecter l'une quelconque des normes en question compromettrait grandement ses chances de succès en ce qui concerne l'expérience JCM, et il risquerait même de se voir exclure du programme.

En définitive, le succès du programme dépend du respect que démontrent, par leurs paroles et leurs actions, les participants, et ce, tant entre eux qu'en compagnie des membres des communautés d'accueil. Des décisions prises unilatéralement par une personne ou par un groupe de personnes peuvent compromettre tout un échange. Souvent, il est impossible aux participants de prévoir ou même de comprendre -durant la période relativement courte de leur participation-les répercussions de telle ou telle conduite dans le cadre d'un programme intercul-



• Les moments de détente donnent l'occasion de mieux se connaître.

turel. Dès lors, les participants doivent «embarquer» dans le programme en acceptant pleinement les responsabilités.

JCM se veut un programme conçu pour favoriser chez la personne la compréhension du monde et de soimême. Ceux qui s'estiment incapables de relever les défis inhérents à ce programme feraient mieux de rechercher d'autres moyens d'atteindre à une telle compréhension. Pour avoir le privilège de participer à un échange international de jeunes, il faut faire preuve de discipline et de maturité. Ce sont sans doute les mots de Jacques Hébert, fondateur de JCM qui expriment le mieux ce concept.

«Au moins attendrons-nous des participants qu'ils comprennent cette évidence: être accueilli par un autre pays, être invité à partager la culture de l'autre, à découvrir de nouvelles valeurs, à baigner dans une civilisation tout à fait différente de la nôtre, voilà des privilèges insignes qui ne sont pas offerts à tous les hommes. Acceptons-les avec la plus grande humilité et avec reconnaissance. Et accueillons avec joie les quelques sacrifices nécessaires».

Quelques pensées en guise de conclusion

Les programmes d'échange entre JCM et les pays participants sont élaborés de façon à permettre à tous les participants d'apprendre le plus de choses possible au cours de l'expérience. On a conçu chaque phase du

programme et établi les normes énoncées plus haut dans un souci de voir réaliser les cinq objectifs du programme décrits au début du présent document. On prépare les participants à vivre l'expérience JCM grâce à une période de préorientation et à un camp de formation. Ils sont plongés dans les milieux très différents (l'un au Canada, l'autre dans le pays d'échange), suivant un mode qui favorise une très bonne intégration au sein de la communauté d'accueil. Enfin, au cours d'une séance de «réintégration», on les prépare en vue de leur «réinsertion» (chez eux) et on les amène à réfléchir sur la façon dont ils vont utiliser leurs connaissances et attitudes nouvellement acquises.

Cette expérience que l'on propose à des jeunes -vivre et travailler ensemble durant une période assez longue- est certes passionnante, exigeante et unique. Les participants sont stimulés par leur totale immersion dans une situation intense de vie réelle; ils sont en mesure de se «tester» eux-mêmes et d'accélérer leur épanouissement personnel. Au cours du programme, on les encourage à prendre en main leur propre apprentissage. Bien que de nombreux aspects du programme soient réglés d'avance, les participants se voient offrir bon nombre d'occasions de mettre à profit leur créativité et leur énergie personnelles pour enrichir leur expérience d'apprentissage. Nombreux sont les jeunes qui, à la fin du programme, disent avoir vécu «à 200 à l'heure» durant l'échange, ce qui les changeait drôlement de leur rythme habituel de 5 à l'heure!

1+1

Coopération canado-rwandaise à l'UNR

L'assistance bilatérale au Rwanda a commencé avec l'Université nationale du Rwanda (UNR). Fondée en 1963 avec l'assistance de l'ordre des Dominicains, elle fut dirigée jusqu'en 1971 par le Révérend Père Georges Henri Lévesque, ancien doyen de la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. La contribution financière du gouvernement canadien à cette institution, pour la période 1963-80 s'élève à plus de 50 millions de dollars. A présent, vingt-cinq coopérants canadiens, dont trois professeurs, y travaillent. L'UNR compte six facultés, à savoir celles des lettres, des sciences, des sciences économiques, sociales et de la gestion, de médecine, de droit et d'agronomie. Elle a connu une croissance spectaculaire depuis sa fondation. Des 51 étudiants et des 16 professeurs qu'elle comptait en 1963, elle devait passer en 1980 à 810 étudiants et 110 professeurs. L'UNR est aujourd'hui la première et la plus importante institution de formation des professionnels, des cadres administratifs et des techniciens du Rwanda. En 1979, le Canada et le Rwanda procédaient à la signature



Photo-souvenir : le Révérend Père Lévesque (second à droite) entouré de professeurs canadiens de l'UNR en 1965.

d'un protocole d'entente concernant les modalités de l'assistance canadienne à cette insitution pour la période 1979-84. Cette entente prévoit

notamment un désengagement graduel du Canada qui devrait conduire à la rwandalisation complète de l'Université en 1984.

Au Rwanda: inauguration de l'UNR

C'est avant tout pour participer à l'inauguration des nouveaux bâtiments du campus de Butare de l'Université nationale du Rwanda (UNR) que l'Honorable Pierre De Bané se rendit au Rwanda. Il fut accueilli à sa descente d'avion, dans la soirée du 24 octobre, par le ministre rwandais des Affaires étrangères et de la coopération, le

Lieutenant François Ngarukiyintwali. Le soir même de son arrivée, le ministre De Bané assista à un dîner offert en son honneur par le chef de la diplomatie rwandaise. Tôt le lendemain matin, il devait se rendre à Butare pour y rencontrer le président Habyarimana qu'il accompagna à la cérémonie d'inauguration des nouveaux bâtiments du campus de Butare, construits dans le cadre de l'extension de l'Université nationale du Rwanda. L'ambassadeur du Canada, M. Jean-Guy Saint-Martin, ainsi que le Révérend Père Georges

Henri Lévesque, qui fut le premier recteur de l'UNR, assistaient également à cette inauguration.

Le lendemain, le ministre De Bané participa aux cérémonies du huitième anniversaire de la fête des Forces armées rwandaises. Cette visite devait également permettre au ministre canadien de procéder à un échange de vues avec les autorités rwandaises sur l'important programme de coopération entre les deux pays. Le ministre De Bané et sa suite s'envolèrent pour le Canada le soir du 26 octobre.

PANAFTEL

Pour le rapprochement des nations ouest-africaines

PRES l'accession des pays africains à la souveraineté internationale, on a constaté que les systèmes de communications sont généralement conçus dans le sens Nord-Sud. De ce fait, plusieurs pays africains sont obligés, pour l'établissement des conventions entre eux, de passer par des capitales européennes.

«Le réseau panafricain des télécommunications, communément appelé PANAFTEL, a été étudié pour mettre un terme à cette situation de déséquilibre entre pays développés et ceux en développement, notamment les pays africains». C'est par ces mots que le président du Sénégal, M. Abdou Diouf, a commencé son discours d'inauguration du tronçon sénégalais du projet PANAFTEL.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu à Tambacounda au Sénégal oriental, le 30 novembre 1981, en présence de nombreuses personnalités sénégalaises et des membres du corps diplomatique, dont l'ambassadeur du Canada au Sénégal, M. Marc Perron. Le tronçon sénégalais fait partie d'une artère de télécommunications devant relier directement le Sénégal, le Mali, la Haute-Volta, le Niger et le Bénin.

Le financement d'un montant de 13.5 milliards de francs CFA a été entièrement assuré par le gouvernement canadien par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) sous forme de don. La subvention pour la partie sénégalaise représente 17.1 % du montant total, soit 2,257 milliards de francs

Le Sénégal a aussi assuré, avec l'appui de l'Armée sénégalaise, les travaux de génie civil tandis que la réalisation technique a été confiée à des sociétés canadiennes de télécommunications, Inter, Elinca et Bell-Canada. «Ainsi, le PANAFTEL, à présent

réalité, va permettre une plus grande



Le président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf et le ministre de l'Information, M. Djibo Kâ, lors de l'inauguration du tronçon sénégalais du PANAFTEL.

intégration économique dans la région, la fluidité des échanges et l'assistance dans plusieurs domaines, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

«En outre, les liens déjà existants entre les différents peuples concernés par le PANAFTEL seront renforcés par la suppression de la notion de distance, grâce à ces nouveaux moyens de communications fiables et directs.

La mise en service du tronçon sénégalais du projet PANAFTEL va assurer efficacement le désenclavement de

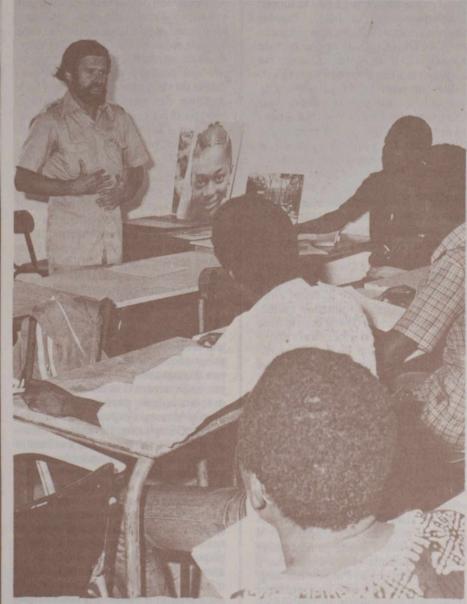
l'est du pays et plus particulièrement de la région du Sénégal oriental, grâce au système de transmission de bonne qualité qui va remplacer les vieilles lignes aériennes jusqu'ici utilisées», a encore dit le président Abdou Diouf, avant de conclure : « Sur le plan de notre région ouest-africaine, je suis heureux de noter que les pylônes, antennes et les équipements de télécommunications modernes du PANAFTEL exprimeront aux peuples des pays amis la volonté du Sénégal de contribuer à l'entente entre les nations.

L'éducation et le progrès

Le rôle du Canada dans les pays du tiers-monde

Le texte qui suit est un extrait de l'allocution prononcée par le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Marcel Massé, le 25 septembre 1981, au Congrès de l'Association canadienne de l'éducation à Saskatoon.

IEN sûr, les gouvernements et les groupes volontaires ont déjà déployé des efforts considérables pour l'éducation du tiers monde et, effectivement, des progrès immenses ont été accomplis. En ce qui concerne le Canada, l'histoire de la coopération dans le domaine de l'éducation débute il y a plus d'un siècle avec le travail de nos missionnaires. Toutefois, on peut dire que la période moderne remonte au début des années 50, soit à l'époque du Plan de Colombo. C'est en 1951 en effet que les premiers stagiaires sont venus au Canada sous les auspices du gouvernement, et en 1955 qu'un premier enseignant canadien s'est rendu en Asie. Au cours des années 60, le nombre d'éducateurs a augmenté régulièrement, le SUCO est devenu l'une des grandes voies d'acheminement de l'aide éducationnelle, et l'attention s'est déplacée vers l'Afrique du Commonwealth et l'Afrique francophone où la pénurie d'enseignants était la plus criante. Si les affectations d'éducateurs canadiens dans le tiers monde ne sont plus aussi nombreuses, l'influence de notre corps enseignant n'en est pas nécessairement réduite car, même si les pays en développement ont cessé de demander à l'ACDI de leur envoyer des professeurs, ils sollicitent en revanche les services de nos



 La nouvelle approche de l'ACDI tend à assurer aux étudiants des cours mieux adaptés à leurs futures conditions de travail.

spécialistes en formation des maîtres et en élaboration des programmes, ainsi que de nos experts techniques. Nos bourses d'études et de formation à l'intention des étudiants prometteurs des pays du tiers monde ont également subi une transformation -du fait notamment qu'un lien beaucoup plus étroit existe désormais entre la formation dispensée au Canada et les besoins des projets de développement financés par l'ACDI, et qu'une bonne part de nos activités à cet égard sont axées sur les accords avec des pays tiers (c'està-dire que nous préférons souvent financer la formation des étudiants dans leur propre pays ou dans un autre pays en développement, généralement situé dans la même région). Cette approche offre les avantages considérables d'amoindrir le choc culturel et les problèmes d'ajustement, d'assurer aux étudiants des cours mieux adaptés à leurs futures conditions de travail et de renforcer les centres de formation nationaux ou régionaux du tiers monde.

Au fil des ans, le Canada a parrainé dans le tiers monde tout un éventail de projets éducationnels : je pense entre autres au centre de formation en métiers techniques du Ghana dont la mise sur pied a été coordonnée par le ministère de l'Education de la Saskatchewan; je pense également au projet d'écoles intégrées en Thaïlande, soutenu par l'Université de l'Alberta ; je songe aux centres de vulgarisation et de formation des maîtres situés dans de petites îles des Antilles, et même aux films qui apprennent les rudiments de l'hygiène aux populations rurales de l'Afrique. Je suis convaincu que tous ces efforts ont été utiles et que leurs effets sont réels. Nous en sommes arrivés au stade où, dans nos relations avec les pays en développement, il nous est souvent donné de rencontrer des représentants et des dirigeants, y compris au moins un Premier ministre, dont les carrières sont le prolongement d'une formation reçue au Canada ou dans le cadre de projets d'éducation financés par l'entremise de notre pays.

Il existe pourtant une ombre au tableau qui mérite que l'on s'y arrête. Le tiers monde a toujours besoin de former un certain nombre de jeunes dans des disciplines enseignées uniquement dans les pays industrialisés. Ce besoin légitime est un des facteurs que les éducateurs canadiens devraient soupeser soigneusement lorsqu'il est question d'accueillir des étudiants étrangers, en d'autres termes lorsque vient le moment de prendre des décisions concernant les différences de tarifs qui peuvent empêcher des étudiants du tiers monde, exception faite de l'élite des nantis, de recevoir leur éducation au Canada, car nous limitons ainsi l'accès à une formation spécialisée souvent vitale pour le développement.

Au Canada, une partie importante des efforts visant à promouvoir l'éducation dans les pays en développement ont été déployés à l'extérieur du programme d'aide gouvernemental, bien qu'ils aient souvent fait l'objet de l'appui et de l'administration de l'ACDI. Les quelque 200 organisations bénévoles et institutions non gouvernementales engagées dans le développement international font un travail remarquable, réalisant chaque année de nombreux projets d'éducation à la base qui témoignent dans bien des cas d'un grand esprit d'innovation. Un de ces projets a particulièrement retenu l'attention ces derniers temps ; parrainé par la compagnie Massey Ferguson et l'Université de Guelph avec l'assistance financière de l'ACDI, il consiste à utiliser la radio pour aider les agriculteurs des pays en développément. Ainsi, Georges Atkins, ancien commentateur agricole au réseau CBC, enregistre des conseils pratiques à l'intention des agriculteurs et les envoie à des centaines de postes de radio diffusant dans la plupart des pays en voie de développement, dans le but de compléter les informations des programmes de vulgarisation et d'élargir les connaissances des petits agriculteurs.

Parmi les centaines d'autres exem-

ples qui pourraient être cités, j'aimerais souligner le travail accompli par la Fédération canadienne des enseignants. Depuis son lancement au Nigéria en 1962, «Project Overseas», a permis à plusieurs centaines d'enseignants canadiens d'entrer en contact direct avec les pays en développement. Grâce à ce projet, et à une variété d'autres initiatives, la Fédération a favorisé grandement l'amélioration de la compétence professionnelle des enseignants en Afrique, en Asie et dans les Antilles, tout en apportant aux Canadiens une connaissance plus approfondie des autres parties du monde. L'ACDI est fière d'avoir apporté son concours et j'espère fermement qu'une telle collaboration se poursuivra et qu'elle saura encore susciter des idées neuves et des approches originales dans les années à venir.

Je voudrais également souligner la participation de longue date des universités et collèges du Canada à nos efforts de développement international, aussi bien à titre d'agents d'exécution de nombreux projets de l'ACDI qu'en qualité d'organismes indépendants réalisant leurs propres projets. Le rôle joué par un nombre croissant d'universités et de collèges acquiert un tel poids que l'ACDI, dans la restructuration récente de son programme des organisations non gouvernementales, a fait en sorte qu'une plus grande attention soit accordée à ce secteur.

Les Canadiens continuent donc, comme par le passé, à apporter une contribution sensible et diversifiée au progrès de l'éducation dans le monde. Toutefois, nous ne pouvons nous asseoir sur nos lauriers, puisque notre perception du but à atteindre et des moyens à mettre en œuvre se modifie continuellement. Nous savons maintenant, entre autres, que la meilleure façon d'aider le tiers monde ne consiste pas à reproduire nos systèmes en série dans une centaine de pays. Ceux-ci cherchent maintenant à obtenir une assistance plus spécialisée, et le

Canada a tenté de répondre à cette demande en optant pour une aide plus concentrée, plus efficace dans le domaine de l'éducation. Il s'ensuit, bien sûr, que l'enseignant canadien a moins de chance d'apporter sa contribution personnelle en travaillant à l'étranger pour le compte de l'ACDI. Mais c'est un changement dont nous devrions nous réjouir parce qu'il signifie que les pays en développement sont de plus en plus en mesure de répondre à leurs besoins et de dispenser l'instruction nécessaire à leur population.

Où devons-nous faire porter notre action? Vers quoi faut-il nous orienter? Bien entendu, nous avons encore besoin de nous pencher sur ce que les gens apprennent, la façon dont ils l'apprennent et les raisons pour lesquelles ils l'apprennent, afin d'expérimenter et d'innover intelligemment. Nous pourrons ainsi améliorer l'éducation dans les pays en développement, et peutêtre même aussi chez nous. Quant à l'ACDI, elle s'est attaquée de deux facons aux problèmes relevés dans ce domaine au cours des dernières années. Comme je l'ai mentionné, nous avons modifié nos prestations d'aide pour mettre davantage l'accent sur la formation des enseignants, répondre aux besoins en main-d'œuvre, favoriser la formation en tiers pays, encourager la coopération régionale et contribuer à des modes d'éducation non scolaires. Parallèlement, nous avons repensé toute notre action dans ce secteur afin de tenir compte de l'immense étendue des besoins, de l'insuffisance des ressources disponibles et de la priorité à donner aux pays et aux populations les plus pauvres du monde.

J'estime que notre contribution à l'avancement de l'éducation dans le tiers monde doit désormais s'engager dans de nouveaux sentiers. Nous devons résister à la tentation insidieuse d'imposer nos valeurs et nos systèmes à ces pays qui sont en train d'échafauder leurs principes d'éducation, parce que nous pourrions leur causer beaucoup de tort aussi bien sur le plan économique que sur le plan culturel. Ils pourraient en effet se ruiner à essayer



• Le Frère Emmanuel, directeur du collège Saint-Michel de Dakar en conversation avec M. Massé, président de l'ACDI, lors de la visite de celui-ci au Sénégal en mai 1981.

de reproduire les structures occidentales et se retrouver dans une situation où la construction de chaque nouvelle école absorberait une partie tellement considérable du maigre budget d'éducation qu'elle ne ferait qu'interdire toute possibilité d'instruction à des milliers d'individus. Nous risquerions aussi de substituer les puissantes valeurs de notre culture aux valeurs particulières de ces peuples qui doivent déterminer leur propre mode de développement, ne réussissant ainsi qu'à saper leur intégrité culturelle. Il ne faut pas sous-estimer le tort que nous pouvons causer. Comme le disait Mark Twain, le savon et l'instruction ne suppriment pas aussi soudainement que le massacre, mais ils sont plus mortels à long terme.

Il ne s'agit donc pas de donner de l'instruction à qui que ce soit, mais d'aider avec réceptivité ces peuples à concevoir le genre d'éducation qui répondra à leurs besoins tels qu'ils les perçoivent. Nous pouvons mettre à

leur disposition toute une gamme de ressources afin de les aider aux stades essentiels -pour que leur planification fasse entrer en ligne de compte tous les modes d'apprentissage, et pas seulement ceux du système scolaire, que leurs programmes d'études repondent aux besoins de leur milieu et s'appuient sur le principe que l'éducation est l'affaire de toute une vie, et que leur système d'éducation soit conçu de façon à être réalistement accessible à la majorité des gens et à leur donner au moins le minimum nécessaire pour participer à la vie de la collectivité et pouvoir élargir par la suite leur bagage de connaissances.

Telle est la direction que j'entrevois pour notre programme d'assistance au secteur de l'éducation dans les années 80. La possibilité d'aider à créer de nouveaux modèles d'éducation en vue d'améliorer le sort de millions d'êtres défavorisés ne manquera certainement pas d'attirer tous ceux que ce secteur intéresse.

Commissions bilatérales

Pour conjuguer les efforts de coopération

CANADO-ZAIROISE

E secrétaire d'Etat à la Coopération internationale au Département des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Zaïre, le Citoyen Lengema Dulia Yubasa Makanga, à la tête d'une importante délégation, s'est rendu en visite officielle au Canada du 23 au 25 novembre 1981, dans le cadre de la première réunion de la Commission bilatérale canado-zaïroise.

L'Honorable Serge Joyal, ministre d'Etat, dirigeait la délégation canadienne à cette réunion dont les travaux se sont déroulés au siège de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à Hull, les 23 et 24 novembre 1981.

Le séjour au Canada du Citoyen Lengema Dulia Yubasa Makanga a permis d'examiner les multiples aspects des relations entre le Zaïre et le Canada au cours d'entretiens particuliers avec l'Honorable Serge Joyal et l'Honorable Pierre De Bané à qui le Citoyen Lengema a remis un message personnel du président Mobutu destiné au Premier ministre Trudeau. Le ministre De Bané a par ailleurs offert le 24 novembre, au nom du gouvernement canadien, un dîner en l'honneur du secrétaire d'Etat Lengema et de la délégation zaïroise. Le secrétaire d'Etat à la Coopération internationale du Zaïre a également rencontré M. Jacques Gignac, sous-secrétaire d'Etat suppléant au ministère des Affaires extérieures.

Ces entretiens, empreints de franchise et de cordialité, ont permis de constater une large convergence de vues entre les deux pays. Les représentants canadiens et zaïrois ont exprimé leur volonté de conjuguer tous leurs efforts en vue d'élargir et de développer davantage les relations canado-zaïroises, tant au plan bilatéral que multilatéral.

Au sujet du programme de coopération, les deux parties ont fait le point sur les projets en cours de réalisation et ont défini les orientations des opérations futures, s'articulant autour de deux secteurs prioritaires, soit le développement rural et la forêt. A cet effet, la partie zaïroise a fait part de sa satisfaction devant la décision du Canada de continuer à apporter son soutien aux projets en cours et d'élargir son assistance financière et technique par la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de coopération.

Dans cette optique, les parties ont examiné un certain nombre des nouveaux projets qui contribueront au développement économique et social du Zaïre dans les prochaines années. Le Canada a donné l'assurance de sa collaboration active à la prompte réalisation, dans la limite des ressources financières et humaines disponibles, des interventions retenues.

Les deux délégations ont également examiné l'état des relations commerciales entre les deux pays et ont convenu de rechercher les solutions visant à accroître le volume des échanges.

Les deux délégations se sont félicitées du climat constructif et ouvert qui a marqué les travaux. Elles ont à cet égard observé que les résultats positifs auxquels la réunion a donné lieu ne manqueront pas d'imprimer un nouvel élan à la coopération entre les deux pays.

La délégation zaïroise a vivement remercié le gouvernement canadien pour l'accueil chaleureux dont elle fut l'objet durant son séjour au Canada.

CANADO-IVOIRIENNE

A première session de la Commission bilatérale mixte canado - ivoirienne s'est tenue les 17, 18 et 19 novembre 1981 à Ottawa. La délégation ivoirienne était conduite par M. Siméon Aké, ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, et la délégation canadienne par l'Honorable Pierre Bussières, ministre d'Etat aux Finances.

Dans leurs allocutions d'ouverture, les deux ministres ont fait part de leur désir commun de voir la première session de la Commission bilatérale mixte canado-ivoirienne jeter les bases d'une intensification et d'un renforcement encore plus marqués des relations bilatérales entre les deux pays. A cet égard, les travaux de la Commission bilatérale ont permis de faire le point des projets de coopération en cours de réalisation et également d'examiner les nouvelles orientations que les deux parties souhaitent donner au prochain programme de coopération. A cet effet, la partie ivoirienne a fait part de sa satisfaction devant la décision du Canada de continuer à apporter son soutien aux projets en cours et d'élargir son assistance financière et technique par la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de coopération.

Les deux délégations ont également examiné l'état des relations commerciales entre les deux pays et ont convenu de rechercher les solutions visant à accroître et équilibrer le volume des échanges. A cet égard, les deux parties ont manifesté leur vif intérêt pour la conclusion d'un accord aérien, d'un accord sur la double imposition êt d'un accord sur la garantie des investissements. Au titre de la coopé-

ration industrielle, la partie ivoirienne a accueilli avec satisfaction le souhait exprimé par le Canada de participer à la création d'entreprises conjointes au niveau de la petite et moyenne entreprise.

Les deux délégations ont également fait le point des relations culturelles entre les deux pays et ont reconnu l'importance de leur donner une impulsion nouvelle.

Au cours de son séjour, le ministre Siméon Aké a été reçu en audience par le gouverneur général du Canada, S.E.M. Edward Schreyer, par le président du Sénat, l'Honorable Jean Marchand, ainsi que par la présidente de la Chambre des communes. l'Honorable Jeanne Sauvé.

Le ministre Aké a également eu des entretiens avec plusieurs membres du gouvemement, canadien dont l'Honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Pierre De Bané, alors ministre de l'Expansion économique régionale et Conseiller auprès du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour les Affaires francophones, l'Honorable Monique Bégin, ministre de la Santé et du bien-être social, l'Honorable Jean-Luc Pépin, ministre des Transports ainsi que l'Honorable Pierre Bussières, ministre d'Etat aux Finances.

Il s'est dégagé de ces entretiens empreints de cordialité, une grande identité de vues tant sur les questions d'ordre bilatéral que sur la plupart des grands problèmes internationaux, notamment ceux liés à la paix et à la sécurité en Afrique. Les questions Nord-Sud ont également été abordées au cours de ces entretiens. Le ministre Aké s'est félicité du rôle particulièrement actif joué par le gouvernement canadien en vue de la relance du dialogue Nord-Sud et a apprécié la compréhension du Canada à l'égard de la situation économique des pays en développement, notamment en ce qui concerne la juste rémunération des prix des matières premières et la stabilisation de leurs cours.

Les deux délégations se sont félicitées du climat constructif et ouvert qui a marqué les travaux.

La prochaine session de la Commission bilatérale mixte canado - ivoi-rienne se tiendra à Abidjan.

Consultations annuelles

Nouvel élan de la coopération canado-voltaïque

E ministre des Affaires étrangères et de la coopération de Haute-Volta, le Colonel Félix Tiemtarboum, à la tête d'une importante délégation, s'est rendu en visite officielle au Canada du 13 au 15 octobre 1981, dans le cadre de la 2º réunion annuelle des consultations canado-voltaïques pour la coopération au développement.

L'Honorable Pierre De Bané, alors ministre de l'Expansion économique régionale et conseiller du secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour les affaires francophones, dirigeait la délégation canadienne à cette réunion dont les travaux se sont déroulés au siège de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), à Hull, du 13 au 15 octobre 1981.

Le sejour au Canada du ministre Félix Tiemtarboum lui a permis d'examiner les multiples aspects des relations entre la Haute-Volta et le Canada au cours d'entretiens particuliers avec l'Honorable Pierre De Bané qui a par ailleurs offert le 13 octobre, au nom du gouvernement canadien, un diner en l'honneur du ministre Tiemtarboum et de la délégation voltaïque. Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération de Haute-Volta a également rencontré l'Honorable Pierre Bussières, ministre d'Etat aux Finances. Il a eu, d'autre part, des échanges de vues avec M. Marcel Massé, président de l'ACDI et M. Jacques Dupuis, soussecrétaire d'Etat adjoint responsable

du bureau des Affaires des Nations-Unies au ministère des Affaires extérieures.

Ces entretiens, empreints de franchise et de cordialité, ont permis de constater une large convergence de vues entre les deux pays. Les représentants canadiens et voltaïques ont exprimé leur volonté de conjuguer tous leurs efforts en vue d'élargir et de développer davantage les relations canado-voltaïques, tant au plan bilatéral que multilatéral.

Au sujet des programmes de coopération, les deux parties ont fait le point sur les projets en cours de réalisation et ont défini les orientations des opérations futures; s'articulant autour de quatre axes prioritaires: le développement rural, la lutte contre la désertification, la recherche d'énergies nouvelles et le développement des infrastructures de transports et de communications.

Dans cette optique, les parties ont examiné un certain nombre de nouveaux projets qui contribueront au développement économique et social de la Haute-Volta dans les prochaines années. Le Canada a donné l'assurance de sa collaboration active à la prompte réalisation, dans la limite des ressources financières et humaines disponibles, des interventions retenues.

La délégation voltaïque a vivement remercié le gouvernement canadien pour l'accueil chaleureux dont elle fut l'objet durant son séjour au Canada.







Radio-Canada International

Emissions en direction de l'Afrique

En français en 19 m et en 16 m Du lundi au vendredi :

18h30 - 19h00 UTC

19h30 - 20h00 UTC

21h00 - 21h30

21h00 - 21h30

Nouvelles Sports, météo

Revue de presse ou

analysė ou

commentaire

Actualités

Samedi :

19h00 - 20h00 UTC

Nouvelles

Sports, météo

Canada à la Carte

La semaine au Canada

21h00 - 21h30 UTC

Nouvelles

Sports, météo

Arts, Sciences & Lettres

Dimanche:

19h00 - 20h00 UTC

Nouvelles

Sports, météo

BONSOIR L'AFRIQUE

Courrier

Allô D

La boîte à musique

21h00 - 21h30 UTC

Le disque des auditeurs

Le Canada augmente sa contribution au FICU

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'Honorable Mark MacGuigan, a annoncé que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) augmentera de 100.000 dollars la subvention annuelle qu'elle accorde au Fonds international de coopération universitaire (FICU). Ce geste portera la contribution canadienne à un total de 650.000 dollars pour l'année fiscale 1982-83.

Vers le rapatriement de la Constitution canadienne

M. Esmond Butler, secrétaire du gouvernement général du Canada, s'est rendu à Londres le 8 décembre pour présenter à la Reine, la résolution constitutionnelle approuvée par Ja Chambre des Communes, le 2 décembre et par le Sénat, le 8 décembre. M. Butler était accompagné du ministre de la Justice, chargé du dossier constitutionnel, M. Jean Chrétien.

C'est dans une atmosphère chargée d'émotion que les députés avaient adopté, par 246 voix contre 24, le projet de résolution du gouvernement touchant le rapatriement de la Constitution canadienne. Le projet était présenté dans sa forme modifiée, pour tenir compte de l'accord du 5 décembre, intervenu entre le gouvernement fédéral et neuf des provinces, et d'amendements apportés par la suite pour reconnaître l'égalité des sexes et les droits existants des autochtones.

Journalistes africains au Canada

Une cinquantaine de journalistes stagiaires, originaires de 11 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ont terminé le 5 novembre, un séjour de six semaines en Amérique du Nord.

Il s'agit d'étudiants du Centre d'études des sciences et techniques de l'information de l'Université de Dakar (CESTI) et de l'Ecole supérieure internationale de journalisme de Yaoundé (ESIJY).

Ce voyage d'études avait pour but de sensibiliser les étudiants à la réalité nord-américaine et au concept local de l'information. Les étudiants ont eu l'occasion de travailler de façon intensive dans leur spécialité (radio, télévision, presse écrite), de rencontrer des spécialistes et d'effectuer des voyages au Québec, en Ontario, dans l'Ouest et dans les Maritimes, ainsi qu'au siège des Nations Unies à New York.

Mission de l'ACDI au Sénégal

Afin de donner suite aux conclusions de la première commission bilatérale canado-sénégalaise, une importante mission multisectorielle a séjourné au Sénégal du 9 novembre au 4 décembre 1981. Cette mission, composée de deux chargés de projets et d'une dizaine d'experts, a été dirigée par M. Yves Garneau, Directeur de programme pour le Sénégal à l'ACDI.

Dans le cadre de cette mission, des visites ont été effectuées dans tout le Sénégal jusqu'à Tambacounda au Sénégal oriental où a eu lieu la cérémonie d'inauguration du tronçon sénégalais du projet Panaftel. Parmi les réalisations de cette mission, on peut citer la négociation d'un programme pluriannuel de bourses et l'avancement de la planification des projets dans le secteur de l'énergie. Une mission de coopération dans le domaine des énergies nouvelles viendra prochainement compléter la coopération amorcée récemment dans ce secteur.

Les travaux de la mission ont abouti, le 4 décembre 1981, à la signature par l'Ambassadeur du Canada, Monsieur Marc Perron et le ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Ousmane Seck, de quatre protocoles d'entente, d'un plan d'opération et d'un contrat d'ingénieurs. Le premier projet visé par ces documents est une contribution exceptionnelle d'urgence de 3 millions de dollars canadiens aux coûts locaux des projets de développement tels que ceux de la commercialisation de la pêche artisanale et de la chaîne de froid. Les autres projets concernés par ces accords sont le proiet d'électrification rurale dans la région de Mbour (d'une valeur globale de 3 millions de dollars canadiens), la mise à la disposition du Sénégal de conseillers administratifs et techniques (d'une valeur globale de 2,18 millions de dollars canadiens) et l'appui institutionnel au ministère du Développement industriel et de l'Artisanat (d'une valeur globale de 1,9 million de dollars canadiens).

Photo couverture : Le président du Sénégal, M. Abdou Diouf inaugure le tronçon sénégalais du PANAFTEL en présence de l'Ambassadeur du Canada au Sénégal, M. Marc Perron, à gauche du Président.

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de l'une des ambassades au Canada.

Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Imprimé aux N.I.S. Dakar - Directeur de publication : Richard Têtu.